



Logement : Paris va renforcer la qualité de vie des locataires du parc social

Ian Brossat, adjoint à la Maire, a impulsé une concertation innovante, sous la forme d'un panel citoyen, dédiée à l'amélioration de la qualité de vie des locataires des logements et immeubles sociaux. Ses conclusions ont été présentées mardi au Conseil de Paris. Cinq grandes mesures vont être engagées pour faire un nouveau saut qualitatif dans ce domaine.

Anne Hidalgo a fait de l'accès des Parisiens au logement la priorité de sa mandature. Cette volonté s'est notamment traduite par la production de 10.000 logements par an – dont plus de 7.000 sociaux – depuis 2014, ou encore par la mise en place d'une grille de cotation qui garantir la transparence et l'équité des attributions de logements sociaux.

La Maire de Paris compte également améliorer la qualité de vie des Parisiens locataires de logements sociaux. Dans cet objectif, Ian Brossat, adjoint en charge du logement et de l'hébergement d'urgence, a impulsé ces derniers mois une concertation innovante, sous la forme d'un panel citoyen. Dix-neuf Parisiens aux profils hétérogènes ont été sélectionnés par l'Ifop, pour leur capacité à représenter la diversité des 449.456 habitants du parc social.

« Avec cette méthode, nous faisons émerger de nouveaux modes de gouvernance. Il s'agit de donner la parole aux citoyens, et que celle-ci soit aussi importante que celle de n'importe quel autre acteur »,

Ils se sont réunis deux week-ends durant, pour auditionner des experts du logement et analyser les nombreuses données utiles mises à leur disposition. En croisant ces informations avec leurs propres ressentis et leurs expériences de locataires, ils ont rédigé une série de recommandations à l'attention de la Ville, qu'ils ont présentées mardi au Conseil de Paris.

Ils demandent notamment qu'un effort plus appuyé soit porté sur l'entretien des parties communes, et plus largement sur la propreté. Cette observation est également valable pour les parties « privées », dans les logements eux-mêmes. D'autres problématiques, aussi larges que variées, ont été soulevées : la nécessité de mixité sociale, le renforcement de dispositif d'accès au logement social de type « Loc'annonces », ou encore une sensibilisation au civisme dans les parties communes des immeubles sociaux.

L'Exécutif parisien a identifié cinq premières mesures qui seront mises en œuvre en lien avec les bailleurs sociaux de la Ville :

1. **La mise en place d'un budget participatif des locataires**, doté d'1M€ par an, qui leur permettra d'imaginer et de mettre en œuvre les projets de leur choix : jardins participatifs, bancs communs, etc.
2. **La mise en place d'une « task force » contre les incivilités**, les conflits de voisinages ou encore les troubles de jouissance, réunissant la Ville de Paris, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris et les bailleurs sociaux.
3. **La tenue d'assemblées générales des locataires**, une fois par an, sur le modèle des réunions de copropriétés dans le secteur privé, en présence du bailleur social et des associations, pour réfléchir et agir en commun pour l'amélioration de la qualité de vie.
4. **La rédaction d'une charte des droits et des devoirs des locataires**, qui sera signée par tous les locataires et qu'ils s'engageront à respecter au quotidien.
5. **L'organisation d'une grande opération annuelle de nettoyage** des parties communes des immeubles, au printemps, sur le modèle de « Paris, fais toi belle ».

« Ces premières mesures concrètes vont permettre un nouveau saut qualitatif dans le logement social. Elles seront prochainement complétées par d'autres actions, fondées sur cet avis citoyen et sur les contributions complémentaires qui pourront nous être adressées. La qualité de vie des locataires est pour nous une priorité : nous faisons toute confiance aux bailleurs pour poursuivre leurs efforts dans ce domaine et nous ne manquerons pas de revenir régulièrement vers eux afin de faire des points d'étape des améliorations obtenues », ajoute Ian Brossat.

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr